*Entête*

Objet : **Contestation de l'avis de contravention n° xxxxxxx**

Monsieur l'Officier du Ministère Public,

Le ***date*** il m’a été adressé, par vos services une contravention pour stationnement interdit aux camping-cars à ***adresse*.**

Je conteste cette contravention qui est totalement arbitraire et abusive car :

1° - Aucun panneau légal de stationnement interdit ne se trouve sur la zone où j’ai stationné mon véhicule.

*\*Seuls les panneaux du Code de la Route réglementent la circulation et le stationnement des véhicules et les panneaux en place ne figurent pas dans le Code de la Route*.

2° - L'avis de contravention sur lequel il est fait état de la mention camping-car n'a pas été rempli correctement, car cette dénomination n'est que commerciale.

\**Le seul terme légal et recevable est "autocaravane".*

3° - L'article L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ne permet pas à une municipalité d'interdire le stationnement des autocaravanes en tant que tels. L'utilisation commune de la voirie par les automobilistes est l'expression de la liberté individuelle d'aller et venir. L'autorité de police ne peut limiter une telle liberté que dans la stricte nécessité du maintien de l'ordre, et ne peut donc interdire de façon discriminatoire le stationnement de certains véhicules dans les voies ouvertes à la circulation publique.

Cet article oblige clairement les autorités qui en sont investies, quand une décision de limitation ou d'interdiction ne s'applique qu'à certaines catégories de véhicules, à en définir avec précision les caractéristiques. Encore doivent-elles se référer à des données en relation avec leur effet sur la circulation, telles que surface, encombrement, poids…

\**Circulaires interministérielles "Le maire peut édicter un arrêté municipal, mais celui-ci doit être motivé par des troubles prouvés et concerner les véhicules de même gabarit, même poids et même masse, c'est-à-dire ne pas être discriminatoire." (Circulaire interministérielle du 27 juin 1985 & Circulaire NOR INTD0400127C 19 octobre 2004.)*

Compte tenu de toutes ces irrégularités, je vous prie, Monsieur l'Officier du Ministère Public, de bien vouloir procéder au classement sans suite de cette contravention.

Dans attente de votre réponse, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur l'Officier du Ministère Public, mes sincères et respectueuses salutations.

*Signature*